

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ASOMETAL

Site inspecté : Fed - Sur - Mer

Date de l'inspection : 17/11/2006

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature

Signature de l'inspecteur

Remarques de l'inspecteur :

① Lancer le point 0 du suivi de l'impact des rejets aqueux dans le milieu.
Ce suivi sera soumis à la validation du Service de Police de l'Eau (SPE)

② Prévoir 3 contrôles inopinés SPE pour l'année 2007.

③ Vérifier la séparation des différents réseaux conformément à l'AM du 02/02/98 : eaux usées sanitaires, eaux pluviales potentiellement polluées, eaux pluviales propres, eaux de process.

Vérifier que les fosses septiques et les "mini-stations" ne rejettent pas dans le réseau "eaux pluviales".
Expliciter le mode de traitement des eaux usées sanitaires.

Envoyer le plan des réseaux présenté en inspection et le

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Nous venons de lancer les consultations.

OK

Le bureau d'étude est en train de faire un état des lieux que nous vous transmettrons avec le plan des réseaux actualisé sous 2 mois.

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : A SCOMETAL

Site inspecté : Fay - Sur - Mer


Date de l'inspection : 17/11/06.

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature

Signature de l'inspecteur



Remarques de l'inspecteur :

Plan des réseaux actualisé sous 2 mois.

④ Etudier l'aménagement d'un canal de mesure de débit au niveau des rojets principal (article 50 de l'AM du 02/02/08).

⑤ L'état des lieux des rubriques ICPE présentée suite à l'inspection du 13/10/06 sera complétée par les quantités et volumes mis en œuvre, par les dates derniers de déclaration et de demandes d'autorisation ainsi que par les dates des AP d'autorisation ou de réception de déclaration associés aux rubriques ICPE avant la fin 2006.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

En cours d'actualisation

Etude en cours par la S.E.E.R.C pour début 2007.

Le document sera fourni pour fin 2006.